



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le 17 mai 2016

Concours communal des maisons, balcons, façades et commerces fleuris 2016

Le printemps est arrivé et comme chaque année la ville de Joigny organise, en collaboration avec l'office de tourisme, un concours communal de fleurissement.

La politique environnementale voulue par la municipalité passe par une réflexion globale sur l'ensemble de la ville tant en matière de fleurissement qu'en matière de gestion des espaces verts urbains.

Dans un souci de respect de l'environnement, les services municipaux engagent des actions de manière raisonnée et réfléchie pour le désherbage, un terreau produit à partir d'un compost des feuilles des arbres de la ville, du paillage... Pour cela, la ville a été citée en exemple à la matinée sur l'éco-exemplarité par le syndicat des déchets du centre Yonne.

Afin que Joigny reste une ville fleurie, fleurissez massivement vos balcons, fenêtres et jardin... et participez au concours en indiquant la catégorie pour laquelle vous concourez. Il en existe 6 :

- ☼ Catégorie 1 : maisons avec jardin ou terrasse très visible de la rue ;
- ☼ Catégorie 2 : balcons fleuris ;
- ☼ Catégorie 3 : façades fleuries ;
- ☼ Catégorie 4 : fermes ou exploitations agricoles ou viticoles ;
- ☼ Catégorie 5 : cafés, hôtels, restaurants et autres commerces ;
- ☼ Catégorie 6 : meublés de tourisme, gîtes ruraux et chambres d'hôtes.

N'oubliez pas de penser à l'environnement : plantes économes en eau, paillage, récupérateur d'eau, compost, produits phytosanitaires bio...

Vous avez jusqu'au samedi 18 juin pour vous inscrire au concours.

Le bulletin d'inscription et le règlement sont disponibles à la mairie, à l'office de tourisme ou peuvent être téléchargés sur le site www.ville-joigny.fr.

Le bulletin d'inscription devra être retourné par courrier à la mairie (3 quai du 1^{er} Dragons) ou déposé à la mairie (service relations publiques) ou à l'office de tourisme.

Le jury ne manquera pas de visiter votre fleurissement.

Nous comptons sur vous pour que Joigny soit une ville bien fleurie !

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr